

REPUBLIQUE DEMOCRATIQUE DU CONGO



POUVOIR JUDICIAIRE
CONSEIL SUPERIEUR DE LA MAGISTRATURE
Le Secrétaire Permanent

COMMUNIQUE DE SERVICE N° 19 /MIL/2025

Sur instruction de **Monsieur Dieudonné KAMULETA BADIBANGA**, Président de la Cour constitutionnelle, Président du Conseil supérieur de la magistrature, le Secrétaire permanent dudit conseil convoque les nouveaux magistrats nommés le 28 mars 2025 à la formation initiale, conformément aux dispositions des articles 4 et 88 du statut des magistrats.

Chaque magistrat a le choix d'un seul site sur les quatre proposés et la formation va se dérouler suivant le chronogramme des activités en annexe.

Fait à Kinshasa, le 21 OCT 2025



Le Secrétaire permanent du Conseil supérieur de la magistrature,

Télesphore NDUBA KILIMA

Conseiller à la Cour de cassation